

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le 3 avril 2017

Journée mondiale de lutte contre le paludisme 2017 : un concours de créations pour le 25 avril

Dans le cadre de la journée mondiale contre le paludisme, l'Agence de Santé Océan Indien (ARS OI) et l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) de Mayotte organisent une journée de sensibilisation le 25 avril au plateau sportif de Dzoumogné. En amont de cet événement, un grand concours de créations est ouvert à tous sur le thème des maladies transmises par les moustiques : dessins, film, chant... La remise des prix aura lieu au cours de cette journée.

— *Un évènement mondial*

Le 25 Avril, les habitants de très nombreux pays du monde s'unissent pour célébrer annuellement la Journée Mondiale de lutte contre le Paludisme. C'est l'occasion de rappeler les progrès accomplis dans la lutte contre cette maladie ces dernières années. Cette journée doit surtout permettre d'attirer l'attention sur les efforts à poursuivre pour éliminer le paludisme.

— *À Mayotte*

>> *Journée de sensibilisation le 25 avril*

Comprendre les modes de transmission du paludisme permet d'adopter les bons gestes de protection :

- Se protéger contre le moustique pour éviter les piqûres,
- Signaler les symptômes pouvant faire penser à une maladie transmise par les moustiques

C'est pourquoi l'ARS OI et l'IREPS de Mayotte organiseront une journée de sensibilisation le 25 avril au plateau sportif de Dzoumogné. Cette journée a pour but de mobiliser le plus grand nombre de personnes autour d'un enjeu : la lutte contre les moustiques vecteurs du paludisme.

Au programme

- Animation de stands d'information et de sensibilisation
- Des jeux autour des moustiques
- Présentation des différentes créations du concours
- Remise des lots aux lauréats

>> *Zoom sur le concours*

Afin de sensibiliser la population de Mayotte, l'ARS OI et l'IREPS de Mayotte organisent un concours ouvert à tous sur le thème des maladies transmises par les moustiques, **du 1^{er} au 20 avril 2017**. L'objectif est de recueillir des créations variées sur le thème des maladies transmises par les moustiques.

Modalités de participation

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à toute personne âgée de plus de 6 ans, résidant à Mayotte. Les créations pourront être présentées sous différentes formes et dans toutes les langues utilisées couramment à Mayotte : le français, le shimaoré et le kibushi ; dessin ou peinture, chant, slam, théâtre, film, conte.

Pour ce qui est du film et du théâtre, ces créations devront être remises au jury sur un support vidéo, le slam et le chant sur un support audio (si vous n'avez pas la possibilité d'enregistrer vos créations sur un support audio ou vidéo, veuillez contacter l'IREPS).

Délai de dépôt des créations

Le concours débutera le 1^{er} avril 2017 et la date limite de dépôt de création est fixée au 20 avril à :

I'REPS de Mayotte
Etage du dispensaire de M'tsapéré
97600 Mamoudzou

Pour toute information, vous pouvez contacter l'I'REPS :

M. Hassad ALY au 0269 61 36 04 - haly.irepsmayotte@gmail.com

Remise des prix

Les lauréats seront récompensés lors d'une remise des prix qui aura lieu le 25 avril au cours de la journée de sensibilisation. Les créations y seront exposées ce jour-là.

— Bilan épidémiologique 2016

En 2016, 28 cas de paludisme ont été signalés à la plateforme de veille sanitaire de l'ARS OI contre 15 et 12 cas respectivement en 2014 et 2015.

L'augmentation constatée en 2016 est essentiellement due à une augmentation du nombre de cas autochtones, c'est-à-dire de personnes qui ont été infectées à Mayotte : 18 cas en 2016 contre 1 cas seulement en 2014 et en 2015.

Parmi les 18 cas autochtones enregistrés :

- **17 cas ont été identifiés dans deux zones de transmission : Combani et Bouyouni.**

A Combani, aucun cas n'a été signalé récemment, ce qui confirme à priori que le parasite a arrêté de circuler dans cette zone. Par contre, 1 nouveau cas a été identifié en décembre dans le secteur de Bouyouni, suggérant qu'il s'agit d'une zone encore active de transmission de la maladie.

- **Un cas isolé a été identifié à Hagnoundrou, sans qu'il puisse être associé à une zone de transmission.**

Sur les 28 cas, 15 personnes ont été hospitalisées soit 54% des cas. Aucun décès n'a été rapporté mais deux personnes présentant des formes sévères ont été hospitalisées en réanimation.



Contact Presse :

Cybèle FOOLCHAND

Tél : 02 69 61 83 03 - Port : 06 39 66 15 59

Courriel : cybele.foolchand@ars.sante.fr